

*Situation de la femme*

• (2140)

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je suis quand même assez étonné de voir ce soir les orateurs choisis par l'honorable parti de l'opposition, car on voit toujours les mêmes figures, les gens qu'on appelle en anglais les «hit men», les gens qui lorsque le parti d'opposition ne sait pas quoi dire, ou quoi faire, demande à ses «frontbenchers» à la voix très haute qui ont eu l'occasion lors du fameux débat sur la question de privilège qui mettait en cause l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de prononcer les débats de la Chambre pendant quelques jours et ensuite de siéger en comité pendant tout près de deux semaines afin de discuter de ces choses.

C'était très clair pour les membres de la Chambre, pour les membres du comité que c'était tout simplement, encore une fois, une perte de temps pour la Chambre et pour le comité parce que ce sont là tout simplement des gens frustrés de leur court séjour au gouvernement, surtout pour un certain qui n'a pas eu l'occasion non plus de faire partie du cabinet, lequel est encore plus amer et qui cherche maintenant par tous les moyens de sortir de cette amertume afin de se défouler.

Ce qui est encore plus surprenant, monsieur l'Orateur, c'est qu'on a entendu, au cours des deux premières semaines de cette partie de la session, tous les jours, des gens dire qu'il nous faudrait un débat urgent sur le dialogue Nord-Sud, sur la Constitution, sur l'économie. Aujourd'hui, non, première journée de l'opposition, quel sujet a-t-on choisi? Un sujet que nous, du côté gouvernemental, reconnaissons comme étant très important, mais qui, selon le temps occupé depuis les dernières années et les derniers mois, n'a jamais été un sujet qui préoccupait énormément l'opposition.

On se rappelle que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration responsable du statut de la femme a été à la Chambre pendant l'étude des crédits de son ministère disponible pour les députés de l'opposition pendant tout près d'une vingtaine d'heures. Peut-être sur vingt heures, monsieur l'Orateur, il n'y a eu que vingt minutes pendant lesquelles il y a eu discussion sur le statut de la femme, parce que les honorables députés de l'opposition estimaient que le sujet n'était pas important. Maintenant, aujourd'hui, voilà une petite tempête dans un verre d'eau, on fait une grosse histoire parce qu'il y a une démission, parce que les membres du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme n'ont pas pu s'entendre entre eux sur un sujet.

C'est sûr qu'on peut rester surpris de cette décision, monsieur l'Orateur, mais je pense que c'est normal, on peut s'attendre à cela de l'opposition. J'aimerais revenir sur la question de la décision comme telle du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme de retarder la décision de tenir une assemblée au mois de février, et pour cela je vais citer le journal *Le Devoir* de la semaine dernière, lorsque la Fédération des femmes du Québec faisait part au ministre, aux gens du Conseil consultatif, du fait que la date de la mi-février était définitivement inacceptable pour les femmes du Québec, et je cite:

Au Conseil du statut de la femme (CSF), à Québec, on n'a reçu, là non plus, aucune invitation officielle à participer à la conférence des 13 et 14 février. La présidente, M<sup>me</sup> Claire Bonenfant, devait présenter à la conférence de l'automne un document sur les femmes et la constitution.

Parce qu'on avait décidé à la dernière minute qu'on avait rétabli cette conférence qui avait malheureusement été annulée au début de septembre, personne n'avait été avisé et le Conseil consultatif n'avait malheureusement pas encore pris toutes les mesures pour aviser les gens de la tenue de cette assemblée. Donc les participantes du Québec à cette conférence ont été obligées de s'abstenir de venir à la conférence, monsieur l'Orateur, et je pense bien que dans un débat sur la Constitution qui peut se tenir sans l'aide des membres quand même assez importants de cette fédération, soit le Québec, et à mon avis le Conseil du statut de la femme du Québec était voué à l'échec, monsieur l'Orateur. Mais je pense bien que plusieurs des participantes avaient fait part... j'ai ici un télégramme de M<sup>me</sup> Gabrielle Hotte qui a été envoyé à la fédération des femmes du Québec:

... regrette mais ne pourra se rendre à la conférence sur la femme et la constitution du 13 et 14 février. Le délai très court pour une préparation adéquate et des engagements antérieurs de plusieurs participantes sont les raisons de notre absence.

Voilà un télégramme qui a été envoyé au ministre le 19 janvier, monsieur l'Orateur, pour l'aviser que malheureusement si la conférence avait lieu comme prévu au mois de février, elle aura malheureusement eu des absences quand même extrêmement importantes. On voit quand même sur un aspect que je suis un peu malheureux de souligner, mais un aspect dont on a fait état dans *Le Devoir* et je me sens obligé de faire la lecture si vous me permettez, monsieur l'Orateur. Je cite:

Sous tout cet imbroglie relié à la conférence, il y a une situation latente qui, à n'en pas douter, est à la source même de cette crise qui vient d'éclater au Conseil: le type de leadership de M<sup>me</sup> Anderson, une femme habituée à prendre seule des décisions et qui, semble-t-il, éprouve beaucoup de mal à travailler en équipe.

Ce n'est pas la première fois que la présidente rencontre de la contestation au sein de son exécutif et des membres du Conseil.

C'est très clair, monsieur l'Orateur, que lorsqu'il y a eu réunion de l'exécutif et que cinq des six membres de l'exécutif ont voté contre la présidente, que cela aurait été l'occasion pour les honorables députés de l'opposition de constater que la majorité des membres du Conseil était du côté des gens qui disaient qu'il faudrait retarder l'assemblée pour au moins en faire un succès, pour au moins avoir eu l'occasion d'étudier des amendements qui avaient été présentés par le gouvernement.

Mais non la présidente a pris sur elle-même de dire non, moi je suis présidente, présidente directrice générale, on doit croire et elle a elle-même pris sur elle de convoquer l'assemblée à l'encontre de la volonté de la majorité des membres de son exécutif. Par la suite, cette invitation fut retirée et nous avons vu cette semaine l'assemblée même du Conseil consultatif canadien du statut de la femme décider avec une majorité de 17 contre 10 encore une fois que ce congrès devrait être retardé. Malheureusement, comme souligné dans l'article du journal *Le Devoir*, M<sup>me</sup> Anderson est une femme habituée à prendre seule des décisions et, semble-t-il, éprouve beaucoup de mal à travailler en équipe. Mais, monsieur l'Orateur, c'est très clair qu'un organisme comme le Conseil consultatif doit travailler en équipe, et si la présidente n'a pas pu respecter la volonté de la majorité des membres, même si c'est au grand regret non seulement des députés de l'opposition, non seule-